

Projet de décret portant modification de la composition des conseils d'administration des
parcs nationaux de Port-Cros, du Mercantour, de la Guadeloupe, des Cévennes et des
Calanques

NOR : TREL2217983D

SYNTHESE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation tenue du 28 juin 2022 au 19 juillet 2022

LES MODALITES DE LA CONSULTATION

Conformément aux articles L. 331-3-1 et L. 123-19-1 du code de l'environnement, le projet de décret portant diverses modifications relatives aux compositions et règles de suppléance de conseils d'administration d'établissements publics de parcs nationaux a été soumis à la participation du public.

Cette consultation a consisté en une publication préalable de ce projet, par la voie électronique dans des conditions permettant au public de formuler des observations.

La mise en ligne de ce projet est intervenue le 28 juin 2022 et soumise à consultation du public jusqu'au 19 juillet 2022 (soit 21 jours) à la page suivante :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-portant-portant-modification-de-a2667.html>

A partir du site du ministère de la transition écologique, le public a pu enregistrer et envoyer ses messages à l'attention du service instructeur du document.

LA RECEPTION DES CONTRIBUTIONS : REPERES STATISTIQUES

- 2 messages électroniques ont été réceptionnés dans le cadre de cette consultation
- La synthèse porte sur 2 contributions, après modérations, conformément à la charte des débats, avec notamment la suppression de messages envoyés en doublon (par le même auteur).

PRINCIPALES CONCLUSIONS

La contribution et son complément propose des modifications très précises dans le collège des personnalités qualifiées du parc national de Port-Cros qui auraient entraîné un déséquilibre dans ce collège. Elle n'a donc pas été retenue.